

pulaire dont je fus témoin la veille de mon départ. Elle ne me plut pas fort alors, mais elle me déplairait bien davantage à présent que j'ai vu dans le traité de Morale un article qui dit, entre autres choses, sous forme de corollaire : *Ergo... honor, reverentia debentur delegatis: hi omnes supreme potestatis sunt participes.* Le fait est que M. le Dr. Bouthillier représentant du comté, ayant donné son vote à une mesure qui n'entraîna pas fort dans les vœux de certaines gens, ces braves, pour signaler leur courage, se mêlèrent (durant la nuit, bien entendu) de barbouiller sa maison de peinture noire, représentant des inscriptions, et faisant des figures grotesques. Le lendemain il y avait toute place à déplorer ce malheur; nul doute que leurs auteurs ne se soient eux-mêmes fortement apitoyés sur le sort du malheureux membre.

Mais je m'aperçois, Mr. le Rédacteur, qu'il est temps de finir; je dirai donc, pour piquer au plus court, que je demeurai à St. Hyacinthe environ quinze jours, durant lesquels, ayant eu occasion de faire connaissance avec plusieurs de MM. les élèves du collège, je n'eus qu'à me féliciter de leur politesse et de leurs égards. Je partis de St. Hyacinthe un lundi matin, et au bout d'une heure, j'étais à Montréal, où il y avait grand bruit à propos du fameux magicien, Adrien, qui, entre autres prodiges, faisait dormir un enfant suspendu en l'air, et appuyé seulement sur le coude. J'aurais bien désiré de voir ces merveilles; car, soit goût naturel chez moi, soit habitude, j'avouerai que j'aime beaucoup les sorciers; mais il me tardait fort de partir, et à cinq heures le même jour, je quittai Montréal. J'arrivai le lendemain vers six heures à Québec, et ce fut là la fin de mon itinéraire.

Si c'était encore le tems des souhaits, il me semble, M. le Rédacteur, que je n'aurais rien de mieux à faire que de souhaiter à vos lecteurs une promenade en ces endroits, afin de s'assurer par eux-mêmes de la beauté des lieux que je viens de décrire.

PHILAPIDE.

L'ABEILLE.

"Forsan et hoc olim meminisse juvabit."

QUÉBEC, 16 Janvier 1851.

C'est un avantage, mes lecteurs et confrères, d'écrire sur un journal qui dort trois mois de l'année et surtout, de parler à des gens qui, lorsque l'Abeille disparaît, suivent autant les journaux que vous le faites. On peut sans craindre de vous entendre crier "cela sent le vieux, cela sent le réchauffé, escroquer quelques sujets d'éditoriaux

aux mois, voire même aux années qui ont précédé.

Je parie que vous ne me saurez pas mauvais gré si je vais aujourd'hui remuer les cendres de 1850 et les interroger au sujet de l'exil du Drost de Vishoring du Piémont, Mgr. Fransoni. Je ne serai pas long.

Une convention restreignant les immunités du clergé piémontais avait déjà été signée par Charles-Albert et Grégoire XVI, lorsqu'en 1848, un nouveau projet de convention inadmissible, qui restreignait encore les immunités, sans aucun dédommagement d'autre part, fut proposé par le commissaire du gouvernement sarde.

Le commissaire papal demanda compensation; le délégué piémontais répondit qu'il attendait de nouvelles instructions de son gouvernement. Celui-ci envoya, pendant que le pape était à Naples, un commissaire extraordinaire qui, ayant terminé toutes les autres affaires dont il était chargé, partit sans qu'il eût même été question de la convention.

Deux mois après, on apprit que le ministère sarde venait de présenter aux chambres un projet de loi statuant l'abolition des immunités du clergé, l'attribution aux tribunaux séculiers des causes concernant la nomination aux bénéfices ecclésiastiques, &c. Cette loi passa dans les Chambres et fut aussitôt sanctionnée par l'autorité royale malgré les réclamations du St. Siège.

L'évêque de Sassari et l'archevêque de Turin ayant donné à leurs diocésains des instructions sur la conduite qu'ils devaient tenir en présence de la nouvelle loi, furent cités en jugement et retenus prisonniers, le premier dans sa maison, le second dans la citadelle de Turin. Peu de temps après, l'archevêque ayant fait refuser les derniers sacrements à un personnage important qui avait pris une part active à l'introduction de la nouvelle loi fut violemment arraché à son Église: il en appela au tribunal d'appel qui, pour toute justice, le condamna à l'exil.

On vint demander à l'archevêque dans sa prison quel lieu il fixait pour celui de son exil; il répondit que son devoir était de rester dans son diocèse et que la force seule l'en arracherait. Les shires sur les ordres du gouvernement revinrent et ordonnèrent au prisonnier de les suivre; ils le firent monter en chaise de poste et le conduisirent sur les frontières de la Savoie et de la France.

Le pape a rappelé ces faits avec douleur dans le consistoire du 1er Nov.; il s'est plaint aussi amèrement de la loi, mise en vigueur depuis 1848, par laquelle la direction de l'instruction publique et des études ecclésiastiques elles-mêmes ont été con-

nées à un ministre de l'instruction publique, ce qui a déjà eu de funestes effets.

C'est à ce sujet que le télégraphe annonçait que le pape avait excommunié le Piémont. Le télégraphe n'est pas théologien. Il nous apprendrait l'anecdote dernière, que l'on avait chanté, à Notre-Dame de Paris, pour le général Taylor, un service auquel avait assisté le président de la république &c. &c. Le télégraphe ne se doute pas que dans l'église catholique on ne fait pas de prières publiques pour les membres d'une communion séparée.



L'on sait que le pape avait promu au cardinalat, dans l'un des derniers consistoires, Mgr. de Diepenbroeck, prince, évêque de Erslau.

C'est le 4 novembre que la barrette a été imposée au nouveau prince de l'église par Mgr. Viale Prelà délégué à cet effet par le cour de Rome.

Les catholiques de Breslau ont témoigné en cette circonstance d'une manière bien vive leur attachement à la foi et au St. Siège.

La cérémonie de l'imposition eut lieu le matin en présence d'un immense concours de peuple, de toutes les autorités civiles et militaires de la province et de trois cents ecclésiastiques.

Le soir, 800 catholiques se rendirent en bel ordre sur la place de la cathédrale.

Le portail de ce temple disparaissait sous un immense transparent représentant St. Pierre de Rome. On apercevait d'abord la façade et les galeries jusqu'aux fontaines; puis, l'intérieur jusqu'au maître-autel où St. Pierre apparaissait au milieu des nuages; au bas des marches, Pie IX donnait le chapeau au nouveau cardinal.

L'inscription, *Amavit Dominus et ornavit eum*, était supportée par quatre Anges qui surmontaient le dôme de St. Pierre. Au dessus les douze apôtres avec la croix, emblème de la foi et deux anges avec ceux de l'espérance et de la charité. L'œil de Dieu dominait la croix.

Sur la façade d'un temple, à gauche de la cathédrale, on voyait l'ange du passé tenant un écusson où on lisait 1737, année de la mort du dernier cardinal, évêque de Breslau, et l'ange du présent montrant le chiffre 1850.

Tous les clochers de la ville resplendissaient de feux. Les croix des tours de la cathédrale semblaient deux météores.

Les salves de l'artillerie couvraient, par intervalle, les acclamations de la foule. L'allégresse d'une multitude de feux du Bengale se reflétait sur l'évêché.

Une députation des différents états fut admise dans le palais. Le doyen des boulangers parla le premier. Quand les discours et les toasts furent terminés, Mgr. de Die-